

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

Procès-verbal Conseil Municipal du 08/12/2025

Étaient présents : AUDOUIN Karine ; CLOAREC Frédéric ; DATY Gabriel ; HAQUIN Benoît ; HURTEL Céline ; LACROIX Vincent ; MOREIRA Georges

Absents excusés : BALESTRO Yannick ; BESNARD Hervé ; CATUFFE Jean ; COURTIER Dimitri ; JANY Fabien ; LEIDING Océane

Pouvoirs : néant

Convocation du : 02/12/2025

Ordre du jour :

- 1- Désignation du Secrétaire de séance
- 2- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 03 novembre 2025
- 3- Délibération approbation du rapport annuel de la SPLADTO SAO pour l'année 2024
- 4- Information concernant une proposition d'achat terrain parcelle n°D1225 254m2 place du docteur Gilbert
- 5- Décision modificative budget communale/assainissement
- 6- Point projet école
- 7- Point projet antenne
- 8- Point Ressources Humaines
- 9- Arrêt 2G / 3G incidence sur les équipements de la commune
- 10- Point atterrissage 2025 / budget 2026
- 11- Point schéma incendie
- 12- Rapport Verdi phase 3-4-5, schéma assainissement eaux pluviales
- 13- Divers
 - Date collecte sapin par la CCPV
 - Repas des anciens
 - Rappel colis de Noël
 - Nuisance circulation camion
 - Vœux du Maire

Début de la séance : 20h00 le 08/12/2025

- 1- **Désignation du Secrétaire de séance**
Secrétaire de Séance : Gabriel DATY
- 2- **Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 3 novembre 2025**
M. CLOAREC précise concernant l'échange de terrain qui a été présenté lors de cette réunion où il était absent que les frais notariés sont à la charge de la famille et que les frais de géomètre sur la partie les concernant seront aussi pris en charge.
Monsieur le Maire met aux voix l'approbation du Procès-Verbal.
Il est approuvé à l'**UNANIMITE**.
- 3- **Délibération approbation du rapport annuel de la SPLADTO SAO pour l'année 2024**
La commune de Brégy est actionnaire de la SPL SAO ADTO.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, « les organes délibérants des collectivités territoriales et leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales, et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

M.HAQUIN donne des détails concernant le mode de gouvernance (majorité du conseil départemental).

M.DATY demande s'il y a des réunions de la gouvernance. M. le Maire précise que oui mais la dernière en novembre était en même temps qu'une autre réunion.

M. Le Maire présente le rapport. Après présentation, il est donc demandé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPLADTO SAO
- **DE DONNER** quitus au représentant de la collectivité pour l'année 2024 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la présente délibération.

Le conseil municipal après avoir entendu le rapport et après débat, après en avoir délibéré à l'**UNANIMITE** :

- **APPROUVE** le rapport de l'élu à la collectivité pour l'année 2024 de la SPLADTO SAO
- **DONNE** quitus au représentant de la Collectivité pour l'année 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la délibération.

4- Information concernant une proposition d'achat terrain parcelle n°D1225 254m2 place du docteur Gilbert

M. Le Maire informe le conseil qu'il lui a été proposé l'acquisition de la parcelle D1225 de 254m2 place du Docteur Gilbert à côté de la salle des fêtes. M. Le Maire rappelle que ce n'est pas la première fois que le sujet est abordé en conseil. Après de nombreux échanges la proposition tarifaire a été revue nettement à la baisse avec une proposition à 30 000€. M. le Maire suggère au conseil de réfléchir et lors de la réunion du mois de janvier une délibération sera alors mise à l'ordre du jour pour finaliser ce dossier.

5- Décision modificative budget communale/assainissement

M. Le Maire indique qu'il n'y a pas de décision à faire. Ce point a été mis à l'ordre du jour pour anticiper un besoin éventuel.

6- Point projet école

Suite à la dernière réunion nous attendions une réponse sur les points ci-dessous :

- a/ Estimation financière prévisionnelle des travaux,
- b/ Vérification des possibilités de raccordement aux réseaux et de gestion des Eaux Pluviales => impact sur l'estimation financière prévisionnelle,
- c/ Analyse du rapport G2 AVP => impact sur l'estimation financière prévisionnelle (faut-il un drainage par exemple ?),
- d/ Nécessité d'appliquer la RE 2020 à la construction de l'école maternelle ? => impact sur le contenu de la mission de MOE (et sur la composition de l'équipe / compétences demandées / attestations PC et fin de travaux) donc sur les honoraires => impact sur la procédure à mettre en œuvre et sur les délais

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

des éléments de mission de MOE => impact sur le planning de l'opération + impact sur la mission du contrôleur technique...

Suite à deux visites mardi 04 et 18 novembre et à la réunion du vendredi 5 décembre :

Ci- dessous les réponses

a/ l'estimation varie entre 750 et 950 € HT pour la partie travaux (Hors déplacement et raccordement des Algéco) Un peu plus élevé que prévu suite aux points ci-dessous.

Pour avoir une estimation globale, il reste à caler les autres frais (honoraires divers tel architecte bureaux étude, étude de sol G2 Pro, BC Bureaux de Contrôle, SPS Sécurité et Protection de la Santé, SSI Systèmes Sécurité Incendie, assurance dommage ouvrage). L'ADTO doit nous envoyer une étude financière sur janvier avec un plan de financement. Nous reparlerons de ce point lors de la réunion de février.

Lors du rendez-vous, l'architecte a demandé à facturer sa prestation sur l'étude de faisabilité (négociation en cours)

b/ La gestion des eaux pluviales se fera par récupération en collecteur et cuve avec pompe de relevage vers la rue des postes en amont du terrain.

c/ Suivant l'étude de sol G2 AVP le drainage sera nécessaire

La G2 Pro devra nous confirmer si les murs en « L » sont indispensables au vu du mur existant rue des postes et vérifier les pieds des fondations existantes.

d/ Nous avons confirmation que la RE2020 est indispensable dans le cadre d'un bâtiment scolaire neuf et nous impose un ITE (Isolation Thermique par l'Extérieur) pour éviter les ponts thermiques qui pourra recevoir un enduit ton pierre avec certains éléments de modénature au besoin et d'un système de chauffage par PAC (Pompe À Chaleur) avec de préférence une ventilation double flux avec échangeur.

Afin d'aller plus en détail dans le chiffrage il est indispensable de réaliser une mission APD (Avant-Projet Détaillé) afin de valider le coût global du projet précisément.

7- Point projet antenne

M. Le Maire informe le conseil qu'une société est venu faire une étude de sol

Il présente le dossier avec un visuel d'implantation (rappel implantation sur la D79 après le tir à l'arc)
Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en service durant l'été 2026 et un début de travaux début avril. La hauteur de l'antenne sera de 35.75m

8- Point Ressources Humaines

M. Le Maire indique que l'employé communal a évoqué sa volonté de partir à la retraite et ce sur fin 2026.

Notre secrétaire de mairie a suivi la semaine dernière une formation pour valider sa titularisation.

Notre agent de l'école a été reçu vendredi dernier afin de faire un point sur ces tâches de nettoyage qui ont été indiquées comme insuffisantes aux yeux de l'équipe enseignante.

9- Arrêt 2G / 3G incidence sur les équipements de la commune

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

 03.44.94.00.70

 mairie.de.bregy@orange.fr

 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

L'arrêt des réseaux 2G et 3G imposé par l'ensembles des opérateurs de téléphonie mobile en France entraine le changement de certains équipements actuellement en service pour garder nos installations fonctionnelles. Afin de piloter surveiller, archiver l'installation, un automate de télégestion sera installé Pour les stations de pompage et d'épuration, cet automate sera un SOFREL S4W dernière génération des automates de télégestion spécifique aux métiers de l'eau. Un câblage électrique pour adapter les anciens modèles SOFREL au nouveau sera à réaliser. Cela concerne le poste relèvement rue Chanteraine et la station d'épuration.

M.DATY précise que nous n'avons pas d'autre boîtier d'alarme et que d'autres communes sont plus impactées.

M.HAQUIN demande si c'est bien sur le budget eau et assainissement. M. le Maire précise que normalement oui. Reste à voir qui de la CCPV ou de la commune paie.
Le montant prévisionnel est de 9840 TTC.

10- Point atterrissage 2025 / budget 2026

M. Le Maire a fait un point dernièrement sur l'atterrissage 2025. Nous sommes sur une projection proche du Budget.

Le rendez-vous avec EVM n'a pu avoir lieu. M. le Maire doit recevoir une nouvelle date de rendez-vous Nous n'avons toujours pas reçu les factures. Une relance sera faite à nouveau car d'après le calendrier de gestion administrative comptable nous devons enregistrer les factures.

Pour 2026, un travail est en cours. La proposition budgétaire devra être prudente compte-tenu du manque de visibilité.

11- Point schéma incendie

Depuis le dernier conseil rien n'a évolué. Nous sommes toujours dans l'attente de retour des professionnels au questionnaire.

Nous devons communiquer une date demain au prestataire.

M. le Maire sollicite les professionnels pour répondre aux questions qui leur ont été transmises pour être le plus précis possible.

M.HAQUIN précise qu'il faut effectuer ce travail avec le SDIS.

Les dates du 7 et 14 janvier sont pour l'heure bloquées pour des séances de travail. À vérifier les disponibilités de chacun.

12- Rapport VERDI phase 3-4-5, schéma assainissement et eaux pluviales

La réunion de présentation a eu lieu le 20 novembre en Mairie

Rappel il y a eu plusieurs phases et cette étude a démarré en 2020.

Assainissement

Inspection télévisée :

Il y a eu une inspection de 1872 ml (mètre linéaire)

Le réseau est globalement bon => 88% des tronçons sont classé en état bon ou moyen (généralement c'est 75%) Il y a quelques fissures ou décentrage ou défaut de joints

Sur le test à la fumée, 3513 ml du réseau a été inspecté soit la totalité

Cette étude a permis de révéler lors des tests à la fumée 15 anomalies.

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY



03.44.94.00.70



mairie.de.bregy@orange.fr



<http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

Un courrier sera adressé aux administrés concernés

Afin d'optimiser ou plutôt réduire le coût de chacun nous allons mutualiser les travaux en bénéficiant d'une enveloppe de 4200 euros par dossier. Un devis sera envoyé aux administrés, il ne faudra pas signer le devis et attendre le GO de la mairie qui fera le relais financier et ainsi mutualiser le coût. Si les travaux ne sont pas réalisés donc si la conformité n'est pas mise en place alors des pénalités seront appliqués.

Le montant de la réhabilitation du réseau est estimé à 304 763€.

Avec des priorités classées par niveau de 1 à 3

Niveau 1 : 52 729 rue de l'Ormelet, rue de Meaux, rue de la Grand Cour

Niveau 2 : 78 571 rue de l'Ormelet, rue de Chantereine, rue de Meaux, rue de la Grand Cour

Niveau 3 : 173 462 euros rue St Germain, rue des Bourguignons

M. Le Maire indique attendre plus de détail sur chacun des niveaux.

Schémas eaux pluviales

Réseaux de 926 ml composé de plusieurs tronçons + 310 ml de fossé

Il existe un exécutoire principal le ru de Brégy

Présence de puits d'infiltration rue de la Herbaïne.

Les problèmes recensés :

1/ rue d'en bas rue aux ours

2/ place du docteur Gilbert

3/ zone industrielle

Solutions proposition d'aménagement par zones :

1/ aménagement de talus en plusieurs points du bassin versant

2/ stockage temporaire avec l'aménagement de deux bassins en amont de la rue de la croix blanche

3/ aménagement d'une zone de rétention et d'une zone d'infiltration près de la zone industrielle, ceci afin de renforcer la capacité du fossé existant.

13- Divers

- Date collecte sapin par la CCPV semaine du 12 au 16 janvier soit le jeudi 15 janvier
- Repas des anciens : La date retenue est le samedi 17 janvier
- Rappel colis de Noël : La date de la remise des colis se fera la semaine prochaine soit du 15 au 19 décembre.
- Vœux du Maire date retenue est le vendredi 16 janvier 19h.
- Nuisance circulation camion M. Le Maire informe le conseil qu'il a pris contact avec l'entreprise de transport TSM afin de signaler une conduite rapide de certains chauffeurs au sein du village notamment aux abords de l'école.

Autre sujet qui n'a pas pu être mis à l'ordre du jour :

- M. Le Maire indique que pour faire suite au dernier conseil et à l'information sur les signalements récents concernant des suspicions de tentatives d'enlèvements de jeunes enfants, la gendarmerie a

Mairie de BRÉGY

1 place du Dr GILBERT
60440 BRÉGY

☎ 03.44.94.00.70

✉ mairie.de.bregy@orange.fr

🌐 <http://www.mairiedebregy.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Réf. : PV CM-20251208

envoyé un mail indiquant que toutes les vérifications nécessaires ont été menées et que les investigations n'avaient rien données.

La gendarmerie continue à assurer une présence visible et rassurante sur l'ensemble des écoles de notre circonscription, soit quarante communes.

Malheureusement les réseaux sociaux « nuisent », amplifient certaines infirmations ce qui crée une psychose collective préjudiciable aux parents d'élèves et aux enfants eux-mêmes.

- Décès de M. Royer les obsèques auront lieu vendredi 12 décembre, 10h.

Monsieur le Maire précise que la prochaine réunion du conseil aura lieu le 5 janvier 2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h21

Pour extrait certifié conforme,
Acte rendu exécutoire dès réception en préfecture,

Brégy
Le 8 décembre 2025

Le Maire,
Georges MOREIRA

